

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-sept mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur **DAVID** Pascal, Maire.

**Présents** : *Mesdames et Messieurs*. MONCEL Laurent, AUBERT Monique, RIPPE Hervé, MUREAU Michèle, FAVRE Pascal, PATIN Elodie, GEIST Anne-Marie, PINCEEL Véronique, TILLY-DESMARS Patricia, LARDELLIER Nathalie, ALVARO Lionel, CASASOLA Sylvain, PEYRE DE FABREGUES Emmanuel, AMAOUZ Christelle, MARTIN Jean-Luc, RAY Nadège, GONNET Vincent, DORAND Marie-Françoise. OTTAVY Christine, MASSON Chantal.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir** : Brice LAGARDE à Laurent MONCEL, Germain LYONNET à Marie-Françoise DORAND

**Secrétaire élue** : Nadège RAY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance du conseil municipal sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Henry Prabel, correspondant de presse au Progrès.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.

En l'absence de remarques, le compte rendu du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Pascal Favre et Elodie Patin sont désignés pour procéder au tirage au sort à partir de la liste électorale, des 9 jurés d'assises pour 2015. Il s'agit de Mesdames et Messieurs Philippe Grabowski, Adrien Bouricand, Stéphane Gomez, Roger Abattu, Gisèle Morel, Odette Pereira, Aurélien Grelier, Jeanine Jacquot et Thierry Campant.

Monsieur le Maire donne la parole à Marie Leture pour la présentation du rapport d'activités de la bibliothèque pour 2013 (ledit rapport a été envoyé à tous les conseillers municipaux), des problématiques rencontrées (surfaces, nombre de places assises...) et des points forts de ce service public municipal (richesse du fonds documentaire, dynamisme de l'équipe salariée et bénévole...).

Après avoir félicité Marie Leture pour la qualité de son intervention et pour sa motivation, Monsieur le Maire passe aux questions inscrites à l'ordre du jour :

### **ELECTION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

La commune de Quincieux intègre le Grand Lyon le 1<sup>er</sup> juin 2014. La désignation du conseiller communautaire n'a pu se faire au cours des élections municipales de mars.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du conseiller communautaire afin que la commune soit représentée au sein de l'institution communautaire dès juin 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à mains levées.

Par 22 voix pour et une abstention (Christine Ottavy), le conseil municipal élit Pascal DAVID, conseiller communautaire.

### **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne deux représentants de la commune au sein du comité de jumelage : Anne-Marie GEIST et Nadège RAY.

### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Vincent GONNET, titulaire et Laurent MONCEL, suppléant pour siéger au sein des instances du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

Anne Marie Geist demande quelle est la compétence de ce syndicat. Vincent Gonnet répond : Tout ce qui concerne le développement au sein de l'agglomération des moyens de communication par le câble ou la fibre optique.

### **DESIGNATION DE DEUX PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS TITULAIRES ET D'UN SUPPLEANT POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier liée aux travaux de l'autoroute, le Département du Rhône demande que le conseil municipal désigne deux propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis et un suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier. Monsieur le Maire en est membre de droit.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Jean-Luc MARTIN et André LORCHEL, titulaires et Didier BLANC, suppléant.

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSOCIATIONS LOCALES**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne en son sein les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des associations locales :

Germain Lyonnet pour le club de tennis,

Hervé Rippe pour la MJC,

Laurent Moncel pour les Boules,

Lionel Alvaro pour le FCRD.

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE EN COURS RELATIVE AUX REJETS EN SAONE DE L'EAU CAPTEE DANS LE PUIS N°13 DU CHAMP CAPTANT DE QUINCIEUX**

Des analyses ont démontrées des traces de pollution par des solvants chlorés dans le puits n°13 du champ captant de Quincieux « Pré aux îles » fin 2012. Des solutions d'urgence ont été prises pour protéger par une barrière hydraulique les puits en aval consistant à rejeter l'eau du puits n°13 à la Saône.

Une enquête publique est en cours à la demande du Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine en vue d'être autorisé à rejeter en Saône l'eau captée dans le puits n°13

L'enquête se déroule du 12 mai au 13 juin 2014.

Le conseil municipal est invité à donner son avis.

Vincent Gonet demande s'il existe un risque pour la commune. Pourrait-on nous reprocher de rejeter de l'eau polluée dans la Saône ?

M.le Maire répond que cette responsabilité incombe au Syndicat Mixte Saône Turdine. Notre conseil municipal doit simplement émettre un avis pour l'enquête publique.

Par 20 voix pour et 3 abstentions (Marie-Françoise DORAND, Germain LYONNET, Patricia TILLY-DESMARS) émet un avis favorable. Toutefois le conseil municipal est inquiet quant au manque de suivi de la dépollution du site de la JEC. Plus aucune analyse n'est faite. Le conseil municipal s'interroge sur le coût de cette dépollution et souhaite savoir qui en paiera le prix. Le conseil municipal s'interroge sur le coût de cette dépollution et souhaite savoir qui en paiera le prix, car suite à son dépôt de bilan, la société JEC a été liquidée après cession partielle de son fonds de commerce.

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DE L'ENTREPRISE VALERIAN**

La DRECCTE sollicite l'avis du conseil municipal sur une demande de dérogation au repos dominical présentée par l'entreprise VALERIAN pour le dimanche 15 juin 2014 en vue de réaliser les travaux de l'autoroute.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal émet un avis favorable.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission associations et subventions s'est réunie le 20 mai pour examiner les demandes de subventions pour 2014.

Sur ses propositions, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Ecole de musique : 9500 €,
- Ensemble Musical : 660 €,
- Grange à sons : 100 €,
- MJC : 500 € (Hervé Rippe, Patricia Tilly-Desmars ne participent pas au vote),
- Amicale des pompiers : 460 € (Pascal Favre ne participe pas au vote),
- Anciens Combattants : 240 €,
- Comité de Jumelage : 1000 € (Monique Aubert, Anne-Marie Geist et Nadège Ray ne participent pas au vote),
- ADAMAR : 230 € (Christelle Amaouz ne participe pas au vote),
- ADMR : 9950 € (Monique Aubert ne participe pas au vote),
- Soutien par la joie : 450 €,
- Au fil des jours : 100 €,
- Amicale du personnel communal : 160 €,

- Amicale des boules : 100 €,
- FCRD : 1700 €,
- Pétanque : 100 €,
- Société de pêche : 100 €,
- Société de chasse : 100 € (Pascal David ne participe pas au vote),
- Club de tennis : 510 €,
- Tennis de table : 500 €,
- AGIVR : 200 €,
- Secours catholique du Val de Saône : 200 €
- MFR la Petite Gonthière à Anse : 300 €

Hervé RIPPE indique que la première réunion trimestrielle avec les associations aura lieu le 25 juin. Le club de tennis fête ses 30 ans le 14 juin, tout le monde est invité à y participer.

### **PARTICIPATION FINANCIERE A UNE FORMATION BAFA**

Chaque année, et en partenariat avec Léo Lagrange, la commune prend en charge une partie des frais de formation de jeunes Quincerots qui passent leur BAFA (deux dans l'année). Une première aide a été allouée en début d'année.

Il est au conseil municipal de verser une aide à hauteur de 75 % du coût de la formation (soit 322.50 €) à Dany Van Vlaenderen qui en a fait la demande pour sa dernière session théorique (sa première session ayant été prise en charge par Léo Lagrange).

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'accorder une aide de 322.50 € à Dany Van Vlaenderen pour sa dernière session de formation BAFA. Cette aide lui sera directement versée puisqu'il a fait l'avance des frais.

### **CREDITS SCOLAIRES POUR 2014 :**

La commission affaires scolaires s'est réunie le 13 mai pour examiner les demandes de crédits scolaires pour 2014. Ses propositions sont les suivantes :

#### **Dotation par élève :**

63 euros par élève, soit 13 860 € pour l'école élémentaire et 8 946 € pour l'école maternelle.

#### **Coopérative scolaire :**

Maternelle : 200 euros

Elémentaire : 200 euros

#### **Achat de revues et d'albums pour la BCD :**

Maternelle : 350 euros

Elémentaire : 550 euros

#### **Crédit de direction et photocopies pour associations :**

Maternelle : 300 euros

Elémentaire : 400 euros

#### **Achat de matériels spécifiques pour les récréations :**

50 euros x 9 classes d'élémentaire : 450 euros

50 euros x 5 classes de maternelle : 250 euros

Achat de matériels spécifiques pour les projets, (en 2014/2015, sciences et littérature) : 400 euros

#### **Financement des transports en car :**

Maternelle : 1 000 euros

Elémentaire : 1 000 euros

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve ces propositions de crédits scolaires pour 2014.

Elodie PATIN informe le conseil municipal que l'intervenante musicale à l'école élémentaire, Mme Perrachon quitte son poste à la fin de l'année scolaire. Un recrutement est en cours pour la remplacer. Elle indique aussi aux conseillers que le directeur de l'école élémentaire, Monsieur Henry prend un nouveau poste à la rentrée à Chazay d'Azergues.

#### **PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des prestations d'action sociale sont allouées aux agents communaux pour les séjours de vacances de leurs enfants, en complément des prestations du CNAS.

Il propose que ces prestations soient reconduites chaque année, dans la limite de 15 jours par enfant et par type de séjour selon les taux applicables définis chaque année par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette proposition.

#### **ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AB 15**

Dans le cadre de l'opération de restructuration du centre-ville (îlot des platanes), Laurent Moncel indique au conseil municipal que la commune a l'obligation en tant que bailleur de reloger les occupants du bâtiment qui va faire l'objet d'une démolition-reconstruction et notamment les commerces.

Il indique au conseil municipal qu'il n'existe actuellement aucun local communal permettant de reloger ces commerces.

Concernant l'épicerie, le phasage des travaux a été prévu pour que ce commerce continue son activité jusqu'à la livraison de leur nouveau magasin. Pour le café des platanes, nous avons l'obligation de lui fournir des locaux durant les travaux.

Il expose au conseil municipal que Mme Gomez-Souchon, propriétaire de l'immeuble cadastré AB 15 est prête à céder cet immeuble à la commune au prix de 437 000 euros.

L'administration des domaines, consultée en application des articles L.1311-9 à L.1311-12 du Code général des collectivités territoriales a fixé son estimation à 505 000 euros.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition de cet immeuble au prix de 437 000 euros auxquels s'ajouteront les frais de notaire et habilite Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Monsieur GONNET demande la superficie totale de l'acquisition. M. Le Maire indique une emprise au sol de 532 m<sup>2</sup>. Laurent MONCEL rappelle que l'habitation est sur 3 niveaux. Que celle-ci est composée du restaurant l'Entrepôt mais également d'une maison habitée actuellement par des locataires.

Monsieur GONNET demande comment est financée cette acquisition. Il lui est répondu par un emprunt auprès de la Banque Postale, négocié en novembre 2012, avec un taux de 4.25 % sur 15 ans. Il est proposé de vérifier si ce prêt peut être renégocié à un taux plus avantageux.

Madame OTTAVY attire l'attention sur la nécessité de vérifier la validité du mandat de l'agence immobilière pour cette vente (durée du mandat : 2 ans).

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### ***Animations culturelles présentées par Hervé Rippe***

-le feu d'artifice a été choisi en commissions, pour le même prix que l'an passé (6000 €), l'assurance annulation est offerte, les repas aux artificiers ne sont pas à la charge de la commune et un deuxième feu est offert pour le 8 décembre,

-journées de l'INRAP les 5,6 et 7 juin et commémoration de la bataille de Napoléon le 6 juin à la MJC : spectacles ouverts à tous,

- accueil de la délégation Portugaise dans le cadre du jumelage les 14 et 15 juin (14 juin en mairie avec vin d'honneur),

- le 22 juin, des ateliers (toujours pour les commémorations des batailles napoléoniennes) seront organisés à l'EMP (ouverts à tous).

### ***Petite enfance présentée par Monique Aubert***

Il avait été envisagé à l'automne dernier d'ouvrir la crèche Matin Câlin les mercredis et les vacances scolaires afin de satisfaire les besoins de garde des parents sur Quincieux qui ne peuvent plus bénéficier de la crèche Les Chérubins à Les Chères (du fait de la sortie de Quincieux de la CCMOA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le conseil municipal en janvier 2013 avait approuvé le principe d'ouverture les mercredis.

Une estimation du coût avait été demandée au délégataire, LPCR. La proposition qui avait été faite était relativement raisonnable.

Toutefois depuis les élections municipales, LPCR a fait des propositions financières à la commune, inacceptables. Pour 300 heures de plus d'ouverture (30 mercredis), le surcoût s'élève à plus de 30 000 €.

La commission petite enfance s'est réunie le 26 mai et n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire précise que l'économie générale de la délégation de service public serait bouleversée et que cette proposition, quoiqu'il en soit, ne passerait pas le contrôle de légalité des services préfectoraux.

La crèche n'ouvrira donc pas les mercredis à partir de septembre.

De premiers contacts ont été pris avec les communes avoisinantes pour mutualiser les moyens en matière d'accueil de la petite enfance et aussi pour mettre en œuvre un nouveau RAM.

### ***Nouveaux rythmes scolaires présentes par Elodie Patin***

Elodie Patin rappelle au conseil municipal que l'équipe actuelle est repartie sur la base du projet qui avait été dessiné sous le mandat précédent : une heure de temps d'accueil périscolaire (TAP) par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 15 h30 à 16h30.

Devant les difficultés à élaborer un planning avec suffisamment d'activités et d'encadrants et suite au décret du 7 mai 2014 assouplissant la mise en œuvre des TAP, il a été proposé en

commission scolaire et commission rythmes scolaires de transformer le planning initial en organisant les TAP les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h30. Les conseils d'écoles se sont réunis en conseil extraordinaire le 22 mai pour approuver cette nouvelle organisation.

Il reste maintenant à formaliser le soutien financier de l'Etat et de la CAF et de valider un planning pour septembre.

***Autoroute :***

Christine OTTAVY soulève la question de la dangerosité et du fort trafic actuels sur la nouvelle voie à la Thibaudière. Elle demande qu'une meilleure signalisation soit faite et que les accotements soient stabilisés. Laurent MONCEL confirme que cette situation de transit est délicate. La demande sera faite à APRR.

Pour ce qui est de l'aménagement d'une entrée et d'une sortie sur Quincieux, l'étude sera réalisée mais les travaux ne sont pas encore programmés (peut-être à l'horizon 2020...).

***Marché forain :***

Le marché forain est en train de monter en puissance : de nouveaux commerçants testent l'attractivité du marché (poissonnier, cave de Quincieux, fleuriste...). Laurent MONCEL souligne que sans l'adhésion des commerçants sédentaires et des Quincerots, ce marché ne pourra pas se développer.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

Il est demandé si l'ordre du jour du conseil municipal peut être diffusé sur le site internet de la commune. La réponse est positive.

Il est demandé si les ateliers multimedia seront reconduits en septembre. Monsieur le Maire répond que le bureau municipal n'a pas encore tranché.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,  
Pascal DAVID